

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Le 8 septembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2015, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER (jusqu'à la question 3 - O), Serge QUEMERE, Catherine DE ABREU, Etienne CHEREAU et Jocelyne CAROFF, Adjoints ; MM. (Mmes) Max GOUDENHOFT, Fanny DERRIEN, Frédéric HENRIO, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Jérôme GOURMELEN, René ROCUET, Valérie MOREL et Sophie TUDAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Sophie BOYER à Mme Jocelyne CAROFF (à partir de la question 3 - O), M. Pascal PITOR à M. Daniel MANCHEC, M. Henri BOUTET à M. José LENEPVEU et M. Patrick LE GUYADER à M. Jérôme GOURMELEN.

Absente : Mme Nathalie DROAL.

Secrétaire de séance : M. René ROCUET.

M. le Maire adresse ses condoléances, au nom du Conseil Municipal, aux élus et membres du personnel suivants à l'occasion du décès d'un de leurs proches :

- M. Henri BOUTET : décès de sa mère,
- M. François KERHOAS : décès de sa mère.

Il souhaite la bienvenue à Mme Sophie TUDAL, remplaçante d'Olivier PONS. Il remercie ce dernier pour l'intérêt qu'il a manifesté pour la commune.

1 - O : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention (Mme Sophie TUDAL).

2 - O : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU DEPART DU TOUR DU FINISTERE CYCLISTE 2016

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le K.A.S. (Kerfeunteun Animations Sportives) pour accueillir le départ du Tour du Finistère cycliste en 2016 et lui octroyer une subvention de 7 500 €, du même montant que celui versé au titre de l'édition 2015.

Il rappelle le programme de l'édition 2015 : rando cyclo, conférence sur la pratique du vélo, salon-expo des entreprises, relais VTT, diner-spectacle (soirée cabaret), atelier de marquage et de réparation de vélo et concours du vélo le plus original.

M. le Maire souligne qu'il est évident qu'en 2016, si cette semaine d'animation vélo était reconduite, compte tenu du contexte budgétaire actuel, la commune ne pourrait la soutenir au même niveau de financement. C'est pourquoi la création d'une association est en projet pour épauler la commune. Elle prendrait à sa charge 50 % du financement, le reste, soit 3 750 €, lui étant versé sous forme de subvention par la commune.

Mme Sophie TUDAL demande ce qui arrivera si l'association ne voit finalement pas le jour. M. le Maire répond qu'une autre commune sera choisie pour l'organisation du départ 2016.

M. Jérôme GOURMELEN constate que le coût pour la commune est divisé par deux, mais il convient d'y ajouter le budget « fêtes et cérémonies » et le temps de travail passé par les services

techniques. Il y voit au contraire une occasion de réaliser une belle économie. Il ne perçoit pas les retombées économiques directes. Il propose de laisser la place à d'autres. M. le Maire répond que les services techniques interviennent sur toutes les manifestations. Les bénévoles de l'association pourront prendre en charge une partie du travail de manutention. L'animation est aussi un des rôles de la commune. Une campagne de presse

a été réalisée pendant une semaine dans Ouest France. Cette manifestation a aussi été un soutien au commerce local. Le bilan social n'est pas non plus à négliger : les enfants étaient émerveillés devant les coureurs, cet événement a été l'occasion de rencontres et d'échanges entre les administrés. Il contribue à l'objectif du « bien vivre ensemble ». M. GOURMELEN souligne qu'il y a d'autres occasions de se rencontrer, au fil des nombreuses fêtes locales organisées dans l'année. Il s'agit d'une opération de communication avant tout.

Mme Danièle GOMES constate que l'association demandera une subvention de 3 750 €. Mais il faudrait d'abord se poser la question : est-ce que l'on reconduit cet événement ? M. Jérôme GOURMELEN fait remarquer qu'il faudra augmenter les impôts en 2016 pour financer les investissements et que le fait de ne pas reconduire cet événement permettrait peut-être d'éviter cette hausse des impôts.

Mme Jocelyne CAROFF souligne que le départ du Tour du Finistère draine de nombreux enfants et des passionnés de vélo.

Mme Sophie TUDAL précise que des économies ont été faites sur les subventions aux écoles et sur les services d'accueil. Il n'est pas sûr que les familles comprennent et acceptent cette dépense.

M. Michel GUILLOU rappelle que les subventions aux écoles restent néanmoins largement supérieures à celles des écoles avoisinantes.

M. Jean-Luc QUEMERE souligne qu'il faut faire la part des choses et qu'il convient de soutenir un événement de cette ampleur. Mme Sophie BOYER tient à disposition les nombreuses coupures de presse en attestant.

A la proposition d'associer les communes voisines, M. le Maire répond que les autres communes sont aussi associées à un événement : Fouesnant pour le Tour de Bretagne cycliste et la Forêt-Fouesnant pour le Tour du Finistère la voile. Mme Danièle GOMES est sceptique sur l'association Tour du Finistère/Commune de Saint-Evarzec.

M. Etienne CHEREAU ajoute que cette manifestation permet aux entreprises de la ZA de Troyalac'h d'être représentées dans le Bourg.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à 20 voix pour, une abstention (Mme Catherine GARREAU) et 5 voix contre (Mme Danièle GOMES, M. Jérôme GOURMELEN, M. Patrick LE GUYADER par procuration, Mme Valérie MOREL et Mme Sophie TUDAL),

DE DONNER un accord de financement à hauteur de 3 750 € pour l'organisation du départ du Tour du Finistère cycliste en 2016.

3 - O : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITES CONSULTATIFS SUITE A DEUX DEMISSIONS

M. le Maire informe les conseillers municipaux de la démission de M. Olivier PONS en date du 1^{er} juillet 2015 et de son remplacement par M. Henri DELASSUS, lui-même démissionnaire au 20 août 2015. Il est donc remplacé par Mme Sophie TUDAL, dernière candidate non élue sur la liste « Agir pour demain ». Il convient dès lors de modifier la composition des commissions municipales et des comités consultatifs.

Le vote a en principe lieu à bulletins secrets. Le Conseil Municipal peut cependant décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux modifications au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE MODIFIER la composition des commissions municipales et des comités consultatifs par un vote à mains levées.

M. PONS était membre de la Commission d'Urbanisme et de la Commission de la Communication, ainsi que des Comités Consultatifs des Affaires Scolaires et des Activités Associatives.

Après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés, la commission de la communication est modifiée de la façon suivante :

COMMISSION DE LA COMMUNICATION

- Mme Sophie TUDAL remplace M. Olivier PONS.

S'agissant de la Commission d'Urbanisme, elle est composée de l'ensemble du Conseil Municipal. Sa composition est donc mise à jour sans vote.

COMMISSION D'URBANISME

- Mme Sophie TUDAL remplace M. Olivier PONS.

Après 2 votes à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés, les comités consultatifs concernés sont modifiés de la façon suivante :

COMITE CONSULTATIF DES AFFAIRES SCOLAIRES

- Mme Sophie TUDAL remplace M. Olivier PONS.

COMITE CONSULTATIF DES ACTIVITES ASSOCIATIVES

- Mme Sophie TUDAL remplace M. Olivier PONS.

4 - O : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE ELU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la démission de M. Olivier PONS en date du 1er juillet 2015, il convient de le remplacer au Conseil d'Administration du CCAS.

L'élection a lieu au scrutin à bulletins secrets.

Deux candidats se présentent : Mme Valérie MOREL et M. Jean-Luc QUEMERE.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et délibéré, décide, après un vote à bulletins secrets à 12 voix pour Mme Valérie MOREL, 9 voix pour M. Jean-Luc QUEMERE, 3 bulletins blancs et 2 bulletins nuls,

D'ELIRE Mme Valérie MOREL au Conseil d'Administration du CCAS.

5 - O : DESIGNATION D'UN ADJOINT CHARGE DE REPRESENTER LA COMMUNE DANS LES ACTES ADMINISTRATIFS

Les acquisitions et ventes immobilières poursuivies par la Commune de SAINT-EVARZEC peuvent être concrétisées par la rédaction en la forme administrative d'actes de vente.

Le Maire a qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, tel un notaire. Cependant, la Commune de SAINT-EVARZEC étant également partie à l'acte en tant qu'acquéreur ou venderesse doit être représentée par un adjoint.

Le Conseil Municipal est invité à désigner cet adjoint, étant précisé que chaque transaction immobilière fera l'objet d'une délibération spécifique prise au vu de l'avis du service des Domaines, lorsque celui-ci est requis.

VU l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales relatif aux biens de collectivités territoriales, de leur établissements et de leur groupements ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de concrétiser certaines transactions immobilières par acte administratif ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE DESIGNER M. Michel GUILLOU, Adjoint au Maire, pour représenter la Commune de SAINT-EVARZEC dans les actes établis en la forme administrative.

6 - O : TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2015-2016

M. Etienne CHEREAU présente les effectifs des transports scolaires vers les écoles maternelles et primaires, en constante diminution, puis les tarifs proposés qui seraient identiques à ceux de l'année précédente.

1 - Effectifs transportés

Années	Effectifs
2014/2015	33
2015/2016	24

2 - Tarifs annuels par élève du 1^{er} Septembre 2015 au 2 Juillet 2016

Rang de l'enfant	Proposition de tarifs	
	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
1 ^{er} enfant	128,63	160,97
2 ^{ème} enfant	85,75	107,31
3 ^{ème} enfant	42,87	53,65
4 ^{ème} enfant	gratuit	gratuit

M. CHEREAU souligne que la chute des effectifs a conduit à adapter l'organisation des transports scolaires ces dernières années :

- 2013 : 3 circuits et 3 cars,
- 2014 : 3 circuits, 2 cars et 1 minibus,
- 2015 : 2 circuits, 1 car et 1 minibus.

M. Jérôme GOURMELEN regrette qu'une baisse des tarifs ne soit pas proposée, proportionnelle à la diminution du déficit pris en charge par la commune.

M. le Maire répond que les familles qui ont des difficultés de paiement peuvent s'adresser au CCAS. Il rappelle que les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants transportés.

M. Michel GUILLOU estime que les propos de M. GOURMELEN manquent de cohérence avec la position de M. Patrick LE GUYADER concernant l'augmentation des impôts, ce que dément M. Jérôme GOURMELEN.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 24 voix pour et 2 voix contre (MM. Jérôme GOURMELEN et Patrick LE GUYADER par procuration),

D'APPROUVER les tarifs 2015-2016 du service des transports scolaires présentés ci-dessus.

7 - O : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un règlement intérieur des transports scolaires avait été mis en place le 27 février 2009, puis modifié le 25 juin 2010. Cependant, compte tenu notamment de la réforme des rythmes scolaires, il convient de le mettre à jour et de le compléter pour préciser les modalités de fonctionnement du service.

Le projet de règlement a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec leur convocation. M. le Maire sollicite leur avis sur le contenu du règlement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER le règlement intérieur des transports scolaires, tel qu'il a été présenté. Il sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2015-2016.

8 - O : FIXATION DU TARIF D'UN SPECTACLE

M. Etienne CHEREAU informe le Conseil Municipal que la commune organise, en plus des deux événements culturels dont les tarifs ont été votés au conseil du 16 décembre 2014, un spectacle intitulé « Pourquoi les poules préfèrent être élevées en batterie ? » pour lequel il convient de déterminer par délibération le tarif, la commune assurant la vente des billets en régie.

Ce spectacle a été créé par Jérôme ROUGER de la Compagnie « La Martingale » en partenariat avec la Scène Nationale de Quimper. Il est organisé le samedi 3 octobre 2015 à 20 h 30 à la salle culturelle de l'Agora. Le tarif proposé est le suivant : 10 €. Cette soirée vise tous publics à partir de 12 ans. Le coût de ce spectacle, d'une durée d'une heure dix, s'élève à 1 775 €.

Mme Danièle GOMES estime qu'il n'est pas normal que les flyers soient imprimés et distribués avant le vote du Conseil.

MM. Serge QUEMERE et Michel GUILLOU font remarquer que ce spectacle sera largement déficitaire. Mme GOMES répond que c'est toujours le cas pour les spectacles organisés par le service culturel et qu'il ne peut en être autrement. M. le Maire précise que cela fait partie de la politique culturelle de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE FIXER un tarif unique à 10 € pour ce spectacle.

9 - O : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose que dans le cadre des mesures destinées à renforcer l'information et la transparence dans la gestion des services publics, et en application de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit être destinataire d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement. Il s'agit des services suivants, dont la compétence est déléguée au Syndicat de CLOHARS-FOUESNANT :

- Service de l'eau potable,
- Service de l'assainissement,
- Service public de l'assainissement non collectif (SPANC).

Ces rapports ont fait l'objet d'une présentation en réunion du Syndicat d'eau et d'assainissement le 29 juin dernier. Ils doivent être présentés au Conseil Municipal avant le 31 Décembre 2015. Une synthèse de ces rapports a été transmise aux Conseillers Municipaux de façon à ce qu'ils puissent en prendre connaissance.

M. Jérôme GOURMELEN relève que le coût de l'assainissement augmente de 31 %, en lien avec la construction de la station d'épuration de Moulin du Pont. Qu'en sera-t-il pour les prochaines années ? M. le Maire répond que le Syndicat est appelé à disparaître dans le cadre de la nouvelle réglementation, ses compétences seront reprises par la CCPF. M. GOURMELEN pense que cette mutualisation conduira à une baisse des coûts. Mme Danièle GOMES ajoute que la rénovation du réseau à Troyalac'h va par contre impacter les tarifs de l'assainissement.

M. le Maire précise que les tarifs de l'eau sont très impactés par les importations d'eau du Syndicat de l'Aulne, d'où la campagne en cours de recherche de nappes souterraines au niveau du territoire de la CCPF.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

PREND ACTE qu'il a été destinataire des rapports 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

10 - O : AVIS SUR LA DEMANDE FORMULEE PAR LA SOCIETE BIOGAZ DE BANNALEC DANS LE CADRE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique au titre de la législation sur les installations classées a eu lieu du 8 juin au 8 juillet 2015, sur la demande d'autorisation présentée par la Société BIOGAZ de BANNALEC en vue de l'extension du plan d'épandage des digestats issus de l'usine de méthanisation projetée dans la ZA de Loge Begoarem à Bannalec.


Le territoire de la commune étant dans le rayon d'enquête publique prévu par la réglementation sur les installations classées, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis.

M. le Maire rappelle qu'un avis favorable avait été donné par le Conseil Municipal le 19 novembre 2012 sur la demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation avec épandage de digestats et fabrication d'engrais et d'une plateforme de traitement de déchets à Bannalec présentée par la Société BIOGAZ. Ce nouveau dossier, qui n'impacte pas la commune au niveau des plans d'épandages, est un complément du premier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,


DE DONNER un avis favorable à la demande formulée par la Société BIOGAZ sur la demande d'autorisation présentée par la Société BIOGAZ de BANNALEC en vue de l'extension du plan d'épandage des digestats issus de l'usine de méthanisation projetée dans la ZA de Loge Begoarem à Bannalec.


11 - O : INFORMATIONS DIVERSES


 M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique préalable à la modification du POS est en cours jusqu'au 24 septembre 2015. Chacun peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête consultable en mairie. Le commissaire enquêteur recevra en mairie :


- Le samedi 12 septembre 2015 de 9 H 00 à 12 H 00,
- Le mercredi 23 septembre 2015 de 14 H 00 à 17 H 00.

Une 1^{ère} permanence a eu lieu le lundi 24 août.

 M. le Maire présente le compte-rendu d'une réunion avec la DIRO le 9 juillet en mairie au sujet du projet de restructuration de l'échangeur de Troyalac'h. Il consiste en la création d'un nouveau giratoire de 20 m de rayon (600 000 €) et adaptation du giratoire Est (275 000 €). Le plan de financement se présente comme suit : Etat (36 %), région (24 %) et collectivités locales (40 % : CD29, ville de Quimper, CCPF, Saint-Evarzec). Un plan sera présenté au prochain conseil.

 M. le Maire informe le Conseil de la mutation de Mme Lénaïg FITAMANT, Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à la médiathèque, à compter du 15 septembre 2015.

 M. Etienne CHEREAU donne lecture des effectifs scolaires à la rentrée 2015/2016. 416 enfants sont scolarisés sur la commune (413 en 2014-2015), 274 dans les écoles publiques Léonard de Vinci et 142 à l'école Saint-Louis.

 M. le Maire informe le Conseil que le rapport annuel d'activité 2014 du SDEF est consultable à l'accueil en mairie et est téléchargeable sur le site www.sdef.fr.

 Mme Jocelyne CAROFF dresse un rapide bilan du forum des associations qui s'est tenu à la

Halle des Sports le samedi 5 septembre. 33 associations y ont participé. Pour la 1^{ère} fois, elles étaient classées par secteur d'activité. Une permanence d'informations sur le nouveau site Internet s'est tenue en début de matinée. Mme Lydie GOARIN est intervenue auprès des associations pour leur proposer d'intervenir sur les TAP. Deux associations se sont montrées intéressées : la Raquette du Pays Fouesnantais et Accueil détente. Parmi celles qui s'y investissent déjà, l'association « l'Aiguille varzécoise » s'est déclarée très satisfaite de ces temps partagés avec les enfants. Elle rappelle qu'un partenariat peut être établi avec les associations sur un ou plusieurs cycles de 6 heures. Ce contact intergénérationnel enrichissant de part et d'autre est à approfondir et à développer. Mme CAROFF a retenu deux demandes qui lui ont été formulées : l'aménagement d'un terrain de pétanque et l'initiation à l'informatique.

📖 Mme Danièle GOMES demande si les réglottes qui avaient disparu dans le cadre de l'aménagement du giratoire de Croas an Intron ont été retrouvées. M. Serge QUEMERE répond négativement. Une commande de nouvelles réglottes indiquant les commerces sera passée.

📖 M. le Maire signale des incivilités commises au Bois du Moustoir. Des détritiques ont été trouvés dans une allée et un feu a été allumé. Il rappelle que ceci est interdit par arrêté préfectoral et est sévèrement condamnable.

📖 Dates à retenir :

- Réunions

- ✓ Vendredi 11 septembre de 16 H à 18 H à Plonéis ou Lundi 21 septembre de 16 H à 18 H à Concarneau : Réunion d'informations et d'échanges sur le contrat de partenariat (Quimper Cornouaille Développement et Région Bretagne) et le fonds Européen Leader.
- ✓ Mardi 15 septembre à 20 H 30 : réunion du Conseil d'Administration du CCAS.
- ✓ Samedi 19 septembre : journée nationale d'action suite à la baisse des dotations de l'Etat.
- ✓ Jeudi 24 septembre à 14 H : Réunion du groupe de travail PLU (PADD).

- Manifestations

- ✓ Du 1er septembre au 31 octobre à la Médiathèque : Exposition « Sonneurs de clarinette en Bretagne ».
- ✓ Samedi 19 septembre à l'Agora de 15 H à 18 H : Fest-Deiz organisé par la Médiathèque et Lire à Saint-Evarzec.
- ✓ Samedi 26 et dimanche 27 septembre à l'Agora : Vente de livres d'occasion.
- ✓ Dimanche 27 septembre au restaurant scolaire : Repas des Aînés.
- ✓ Samedi 3 octobre de 8 H 30 à 12 H 30 à la Maison Communale : Collecte de sang.
- ✓ Samedi 3 octobre à 20 H 30 à l'Agora : spectacle intitulé « Pourquoi les poules préfèrent être élevées en batterie ? »
- ✓ Mercredi 14 octobre à 20 H 30 à l'Agora : Projection de 2 films adaptés de 2 nouvelles de Jean FAILLER, « Gaspard » et « La louche » réalisés par Clic-Clap.

📖 Date du prochain Conseil Municipal : le Jeudi 15 octobre 2015 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 H 10 et ont signé les membres présents.

Le MAIRE,
Président

Le Secrétaire,

Les Membres,